

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL GENERAL
DU 17 JUIN 2013
BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 2013
(Cinquième partie)**

**DEUXIEME COMMISSION
(Commission des Affaires Sociales et Sanitaires)**

N° 200 - POLITIQUE SOCIALE INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, compte tenu de la progression du nombre de foyers auquel un droit à la prestation rSa a été ouvert et de la revalorisation de cette prestation de 2 %, à compter du mois de septembre 2013, un crédit supplémentaire, en dépenses, de 4 495 000 €,
- de mettre en place, au titre de l'action volontaire en matière de logement, dans l'attente de la validation définitive du Plan Départemental de l'Habitat, des interventions sous forme d'avances remboursables (cf annexe à la délibération), afin de soutenir les collectivités engagées dans des actions de création de lotissements ; ces avances seront calculées à hauteur du taux de base de la collectivité,
- d'ouvrir, à cet effet, une Autorisation de Programme de 500 000 €, et d'inscrire un Crédit de Paiement de 130 000 € sur l'exercice 2013,
- d'abonder, dans le cadre de l'aide aux collectivités pour la réhabilitation ou l'aménagement de logements locatifs dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants, l'Autorisation de Programme de 100 000 €, pour répondre aux dossiers en instance et aux éventuelles nouvelles demandes qui répondent aux critères mis en place, lors du Budget Primitif de 2013.